

Chapitre III

L'ILLUMINATION DE NOTRE INTELLIGENCE

PRATIQUE PAR LA FOI

Introduction

Nous avons vu la dernière fois comment, en raison de notre prédestination, notre esprit était appelé à entrer dans l'intelligence du Mystère du Christ et à juger de tout dans la lumière de ce Mystère, trouvant là une liberté et un épanouissement nouveaux. Nous avons pour cela mis en lumière l'importance de la méditation de l'Écriture au sens où « l'ignorance de les Écritures, c'est l'ignorance du Christ »¹. Nous nous sommes situés surtout dans la perspective de la recherche du sens des choses, de la vérité des choses dans un regard de sagesse. Il est important de souligner maintenant que **la connaissance du Christ est aussi source de lumière pour notre intelligence pratique**, celle qui cherche à voir ce que nous devons faire. Le Christ, en effet, n'est pas seulement la révélation du Mystère de Dieu et de son dessein éternel, il est aussi la pleine révélation de la volonté de Dieu sur nous, l'accomplissement de la Loi ancienne et plus largement encore « le Chemin » (cf. Jn 14, 6) que nous devons suivre pour parvenir à la vie éternelle. Il est notre Sagesse dans le sens plénier du terme c'est-à-dire au sens d'une sagesse à la fois spéculative et pratique². Plus encore, en lui ces deux aspects demeurent profondément unis, la compréhension du sens ultime des choses devant nous éclairer aussi dans nos décisions pratiques³ et l'intelligence de la loi dans le Christ nous aide à contempler la sainteté de Dieu, que celle-ci reflète. Nous allons essayer de préciser

¹ Comme l'a rappelé le Concile Vatican II, citant Saint Jérôme (cf. *Dei Verbum*, 25).

² Comme le montre admirablement saint Thomas d'Aquin dans son article « La sagesse est-elle seulement spéculative, ou bien aussi pratique ? » : « Plus une vertu est élevée, plus son domaine est étendu, d'après le livre *Des causes*. C'est pourquoi, du fait que la sagesse comme don est plus excellente que la sagesse comme vertu intellectuelle, puisqu'elle atteint Dieu de beaucoup plus près en raison de l'union qui s'établit entre l'âme et lui, elle a le pouvoir de diriger non seulement la contemplation mais aussi l'action. Il précise dans le même article que si "la contemplation divin appartient d'abord à la sagesse, qui est la vision du principe ; ultérieurement il lui appartient de diriger les actes humains selon les valeurs divines » (cf. II-II, q. 45, a. 3).

³ « Grâce à elle (la *lectio divina*), la Parole de Dieu entre dans la vie, sur laquelle elle projette la lumière de la sagesse qui est le don de l'Esprit. (...) La méditation de la Parole de Dieu et des mystères du Christ en particulier, comme l'enseigne la tradition spirituelle, est à l'origine de l'intensité de la contemplation et de l'ardeur de la vie apostolique. Dans la vie religieuse contemplative comme dans la vie apostolique, ce sont toujours des hommes et des femmes de prière qui ont réalisé de grandes œuvres, en étant des interprètes authentiques de la volonté de Dieu et en la mettant en pratique. De la fréquentation de la Parole de Dieu, ils ont reçu la lumière pour le discernement individuel et communautaire qui les a aidés à chercher les voies du Seigneur dans les signes des temps. Ils ont acquis *une sorte d'instinct surnaturel* qui leur a permis de ne pas se conformer à la mentalité du monde, mais de renouveler leur esprit, afin de pouvoir "discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait" (Rm 12, 2)" (*Vita consecrata*, 94).

maintenant comment nous pouvons, dans l'exercice de notre jugement pratique, nous laisser éclairer par le Christ.

1. Croire au Christ et le suivre pour entrer dans la lumière de la vie

Le Christ n'est pas venu abolir mais accomplir la Loi (cf. Mt 5, 17). **Il est lui-même l'accomplissement de la Loi** en tant que Fils bien-aimé du Père : en lui l'amour du Père et l'amour des hommes trouvent leur perfection. De même qu'il nous révèle le Mystère de Dieu, que l'intelligence humaine ne peut connaître par elle-même, **il nous révèle en plénitude les exigences morales liées à notre prédestination** et qui dépassent ce que notre intelligence peut connaître par elle-même en scrutant la loi naturelle inscrite dans nos cœurs : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5, 47). Autrement dit, il ne vient pas seulement réaffirmer et rétablir la loi naturelle après son obscurcissement dû au péché, mais **il l'inscrit d'une manière nouvelle dans le cœur de l'homme** en montrant toute l'exigence, en en dégageant « les virtualités cachées »⁴ dans la lumière de notre vocation divine à « devenir fils de notre Père qui est aux cieux » (Mt 5, 45)⁵. Plus encore, il nous montre par sa pureté, son humilité, sa douceur, sa patience, sa confiance et son abandon total au Père, par tous les traits de son visage, le chemin que nous devons suivre, les dispositions intérieures dans lesquelles nous devons entrer, avec le secours de l'Esprit Saint, pour « réformer nos cœurs »⁶ et devenir comme des tout-petits. Dans sa personne même et dans sa vie, il est tout à la fois la révélation du Père et de son amour et la révélation de sa volonté. Il est la norme concrète universelle, « **la Loi vivante personnifiée** »⁷ et, au-delà de normes particulières de comportement, il est « la Voie » (cf. Jn 14, 6 et Ac 9, 2) que nous devons suivre en toute circonstance pour vivre en enfants bien-aimés de Dieu. **En lui, la Loi trouve son sens plénier, elle resplendit et devient aimable.** C'est donc par-dessus tout sa personne et sa vie qu'il nous faut « apprendre » (cf. Ép 4, 20) pour pouvoir expérimenter la vérité de sa promesse : « Je suis la Lumière du monde. **Qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais aura la lumière de la vie** » (Jn 8, 12).

Ainsi le suivre signifie d'abord croire en lui, adhérer à sa personne : « Moi, lumière, je suis venu dans le monde **afin que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres** » (Jn 13, 46). Si nous le regardons avec les yeux de la foi, nous pouvons l'imiter comme lui-même « voit faire le Père et fait pareillement ce que fait celui-ci » (cf. Jn 5, 19). Le Christ « nous a laissé un modèle afin que nous suivions ses traces » (cf. 1P 2, 21). Nous ne pouvons pas devenir enfants de Dieu sans modèle. Un modèle est plus qu'un commandement que l'on

⁴ CEC 1968

⁵ Comme le montre Jean-Paul II : « *Jésus porte à leur accomplissement les commandements de Dieu, en particulier le commandement de l'amour du prochain, en intériorisant et en radicalisant ses exigences...* » (*Veritatis Splendor*, 15).

⁶ CEC 1968

⁷ Pour reprendre l'expression de Jean-Paul II utilisée dans *Veritatis Splendor*, 15, qui, par la suite, précise : « L'agir de Jésus et sa parole, ses actions et ses préceptes constituent la règle morale de la vie chrétienne. En effet, **ses actions et, de manière particulière, sa Passion et sa mort en Croix, sont la révélation vivante de son amour pour le Père et pour les hommes** » (n° 20). En même temps qu'il personnifie la Loi morale, **il nous en révèle toute la beauté, la splendeur, il nous la fait aimer en lui.**

applique. **On voit et on imite ce qu'on voit selon un principe d'imitation** qui est comme inscrit en nous du fait que nous avons été créés par et dans le Fils, « Image du Dieu invisible » (cf. Col 1, 15), qui ne cesse d'imiter le Père dans ses œuvres. Si nous entrons dans une véritable contemplation du Christ par une foi aimante, il y a une conformation de nos pensées qui se fait comme naturellement⁸ si bien que « sentant comme le Christ sent » (cf. Ph 2, 5), « ayant la pensée du Christ » (cf. 1Co 2, 16), nous « faisons les œuvres qu'il fait »⁹ (cf. Jn 14, 12). C'est pourquoi on ne peut connaître le Christ d'une manière vraie et actuelle et commettre un faux-pas : « **Quiconque demeure en lui ne pèche pas**. Quiconque pèche ne l'a vu ni connu » (1Jn 3, 6). Bien au contraire, en le connaissant, on discerne non seulement « ce qui est bon » c'est-à-dire licite moralement, mais « ce qui plaît à Dieu, ce qui est parfait »¹⁰ (cf. Rm 12, 2). Ce « **discernement du meilleur en toute clairvoyance** » (cf. Ph 1, 9-10) se fait sur fond d'une lumière mystérieuse et insaisissable qui nous est donnée dans la connaissance du Christ d'une manière analogue à la compréhension du sens des choses pour l'intelligence spéculative, comme nous l'avions vu la dernière fois. Il dépasse la simple application de la loi morale connue intellectuellement.

2. Laisser le Christ éclairer notre conscience par le moyen de son Église

« **Montrez-vous mes imitateurs** comme je le suis moi-même du Christ » (1Co 11, 1). En même temps que nous sommes tous appelés à regarder et à imiter le Christ dans les choix que

⁸ Au sens où saint Thomas d'Aquin dit "la sagesse, don de l'Esprit Saint, permet de juger correctement le divin (...) et les autres choses à partir de règles divines, **en vertu d'une certaine connaturalité ou union avec le divin**. Ce qui se réalise par la charité, nous l'avons dit. C'est pourquoi la sagesse dont nous parlons présuppose la charité" (cf. II-II, q. 45, a. 3 et 4). Voilà pourquoi « en réalité, c'est le "cœur" tourné vers le Seigneur et vers l'amour du bien qui est la source des jugements vrais de la conscience. En effet, "pour pouvoir discerner la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui plaît, ce qui est parfait" (Rm 12, 2), la connaissance de la Loi de Dieu est certes généralement nécessaire, mais elle n'est pas suffisante : il est indispensable qu'il existe **une sorte de "connaturalité" entre l'homme et le bien véritable** » (*Spondor Veritatis*, 64). Cette connaturalité nous est donnée précisément dans la connaissance du Christ.

⁹ Comme l'a souligné Jean-Paul II dans une audience consacré à la vie de prière du prêtre le 2 juin 1993 : "La parole "contemplation", avec sa teneur d'engagement spirituel qui y est contenu ne doit pas impressionner. On peut dire que, indépendamment des formes et des styles de vie (...), l'appel à écouter et à méditer la Parole de Dieu avec un esprit contemplatif, de façon à nourrir de celle-ci l'intelligence et le cœur, est valable pour tous. Cela favorise (...) **la formation d'une mentalité, d'une façon de considérer le monde avec sagesse, dans la perspective de sa finalité suprême : Dieu et son dessein de salut**. Le Synode dit : "Juger les événements à la lumière de l'Évangile". C'est là que se trouve la sagesse surnaturelle, surtout comme don de l'Esprit Saint, qui donne la faculté de bien juger à la lumière des "raisons dernières", des "choses éternelles". La sagesse devient ainsi **le principal barème d'imitation du Christ dans la pensée, dans le jugement**, dans l'évaluation de chaque chose, qu'elle soit grande ou petite, si bien que le prêtre _ comme chaque chrétien et davantage _ reflète en lui la lumière, l'adhésion au Père, l'élan de l'action et presque, dirait-on, le souffle spirituel du Christ. On peut parvenir à ce but en se laissant guider par l'Esprit Saint dans la méditation de l'Évangile, qui favorise l'approfondissement de l'union au Christ, qui aide à **entrer toujours davantage dans la pensée du Maître** et renforce l'attachement *de personne à personne* avec lui ». (DC 2076 (1993) 656-658)

¹⁰ C'est en ce sens que « **la loi n'a pas été instituée pour le juste** mais pour les insoumis et les rebelles » (1Tm 1, 9), pour « les ramener à la prudence et la sagesse des justes » (cf. Lc 1, 17). Par sa connaturalité avec l'Amour divin dans le Christ, il perçoit d'instinct ce qui est conforme ou non à l'amour divin sans avoir besoin de s'appuyer sur ces garde-fous que sont les commandements.

nous avons à faire, nous avons besoin d'être aidé dans les jugements de notre conscience par l'exemple visible de ceux qui se conforment au Christ dans leur vie. Dieu nous a voulu dépendant les uns des autres dans notre manière de discerner ce que nous devons faire. Il a voulu que nous soyons les uns pour les autres des « lampes » (cf. Mt 5, 15) qui laissent transparaître sa Lumière. Nous touchons là au **mystère de l'Église** qui est le Corps du Christ et à travers laquelle celui-ci veut continuer à éclairer nos consciences. Il va de soi que cette mission de l'Église comprend aussi l'explicitation de la Loi nouvelle contenue dans le Christ : elle doit « apprendre aux hommes à observer ce qu'il lui a prescrit » (cf. Mt 28, 20) en se laissant guider par l'Esprit jusqu'à « la vérité tout entière » (cf. Jn 16, 13). Ainsi **l'enseignement moral de l'Église accompagne l'illumination de nos consciences** par le Christ lui-même. Elle est tout au service de la lumière du Christ et de notre conscience, nous aidant à nous laisser éclairer par le Seigneur en toute docilité sans « nous modeler » d'aucune manière « sur le monde présent » (cf. Rm 12, 2) pour ne pas nous laisser aliéner dans notre jugement de conscience personnel¹¹. Dieu a voulu aussi que nous ayons **besoin d'être confirmé** dans notre perception intérieure du vrai bien à faire par une parole extérieure, celle du Magistère de l'Église¹².

3. De l'obéissance à l'illumination de notre conscience : per crucem ad lucem

« **Si vous demeurez dans ma parole**, vous êtes vraiment mes disciples et **vous connaîtrez la vérité** et la vérité vous rendra libres » (Jn 8, 31-32). L'illumination de notre intelligence pratique se fait progressivement au fur et à mesure que nous connaissons la vérité, c'est-à-dire le Christ lui-même. Or il a promis de « se manifester » à « celui qui a ses commandements et qui les garde » (cf. Jn 14, 21). Il y a donc un chemin d'obéissance qui précède l'entrée de notre intelligence pratique dans la lumière du Christ : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive » (Mc 8, 34). Au niveau de l'exercice de notre conscience, la vraie liberté consiste à être capable de « juger par nous-mêmes de ce qui est juste » (Lc 12, 57), de ce qui est parfait, « en toute clairvoyance » (cf. Ph 1, 9) sans nous perdre dans toutes sortes de raisonnements sous l'influence de nos passions qui nous « leurrent » (cf. Jc 1, 14) ou des « doctrines » du monde (cf. Ép 4, 14) qui nous aliènent. Obéir à une loi dont on ne peut pas encore goûter toute la vérité fait partie de « l'obéissance de la foi » qui doit nous conduire progressivement à « l'intelligence spirituelle » de la loi et plus largement de la volonté de Dieu¹³. Ainsi, « en obéissant à la vérité (des commandements), nous purifions nos âmes » (cf. 1P 1, 22) et nous parvenons peu

¹¹ Comme l'explique Jean-Paul II : « **L'autorité morale de l'Église**, qui se prononce sur les questions morales, **ne lèse donc en rien la liberté de conscience des chrétiens** : d'une part, la liberté de conscience n'est jamais une liberté affranchie "de" la vérité, mais elle est toujours et seulement "dans" la vérité ; et, d'autre part, le Magistère ne fournit pas à la conscience chrétienne des vérités qui lui seraient étrangères, mais il montre au contraire les vérités qu'elle devrait déjà posséder en les déployant à partir de l'acte premier de la foi. **L'Église se met toujours et uniquement au service de la conscience**, en l'aidant à ne pas être ballottée à tout vent de doctrine au gré de l'imposture des hommes (cf. Ép 4, 14)... » (*Splendore Veritatis*, 64).

¹² « Les fidèles ont donc le *droit* d'être instruits des préceptes divins salutaires qui **purifient le jugement et, avec la grâce, guérissent la raison humaine blessée**. Ils ont le *devoir* d'observer les constitutions et décrets portés par l'autorité légitime de l'Église » (CEC 2037).

¹³ Si 6, 24-29

Des ténèbres du péché à la lumière du Christ

à peu « à **la pleine connaissance de la volonté de Dieu** en toute sagesse et intelligence spirituelle, pour marcher d'une manière digne du Seigneur et capable de toujours lui plaire...» (cf. Col 1, 9-10). C'est ainsi l'illumination de notre conscience va de pair avec nos humbles efforts pour nous mettre à la suite du Christ dans la fidélité à sa parole et le renoncement à nous-mêmes : *Per crucem ad lucem*. Si nous persévérons, sa lumière salvifique finira toujours par nous être donnée au moment voulu.